

**Liste non exhaustive des mutuelles qui remboursent la prise en charge en Hypnose (mises à jour en Mai 2018)**

A.

Assurances ALPTIS

Bénéficiez de 20 euros par séance, dans la limite de 5 séances par an.

<http://www.alptis.org/assurance/complementaire-sante/remboursement-medecine-doucepharmacie/>

A MA VIE

Bénéficiez de 35 euros par séance, maximum 10 séances par an.

<http://www.amavie.fr/pages/mutuelles-sante.php>

APREVA

Bénéficiez du pack bien-être et profitez de 150 € par an et par personne.

<http://www.apreva.fr>

Assurances AXA

Bénéficiez de 25 à 50 euros par séance, dans la limite de 10 séances par an.

<http://www.axa.fr/mutuelle-sante/Pages/medecine-douce.aspx>

C.

CCMO

Bénéficiez d'un remboursement de 35 euros pour 10 consultations de praticiens des médecines alternatives chaque année.

<http://www.medecines-douces.ccmo.fr/>

CRÉDIT AGRICOLE

Prend en charge vos soins de médecine douce.

<http://www.credit-agricole.fr/assurances/sante/assurance-complementaire-sante.html>

CRÉDIT MUTUEL

Prend en charge vos soins de médecine douce.

<https://www.creditmutuel.fr/cmcee/fr/banques/particuliers/famille/prevoir-les-fraissante/reflexe-prevention-sante.html>

G.

Groupe ASSUREMA

Bénéficiez de 8 actes par an (auprès des praticiens de santé agréés « asca International »).

<http://particuliers.assurema.fr/vie-verte-complementaire-sante-avec-prise-en-charge-medecinesdouces-phytotherapie-accueil.htm>

H.

HENNER santé

Bénéficiez de 35 euros par séance, dans la limite de 140€ de dépense par an.

[https://www.henner.fr/offres/particuliers/offres\\_produits/privileges\\_sante](https://www.henner.fr/offres/particuliers/offres_produits/privileges_sante)

L.

LA COMPAGNIE DES FEMMES

Bénéficiez de la mutuelle santé CAJOLIA avec ses 4 formules, rembourse jusqu'à 10 séances de médecines douces par an.

[http://www.comdesfemmes.com/mutuelle\\_sante/mutuelle\\_sante.html](http://www.comdesfemmes.com/mutuelle_sante/mutuelle_sante.html)

M.

MFIF

Bénéficiez de 10 à 26 euros par séance, dans la limite de 6 séances par an.

<http://www.mfif.fr/contents/particuliers/les-renforts>

#### MTRL

Bénéficiez jusqu'à 6 séances par an, dans la limite de 40 euros par séance pour les actes non pris en charge par un régime obligatoire.

<https://www.monespassur.fr/mtrl/fr/sante/nos-offres/mtrl-les-medecines-naturelles.html>

#### MUTUELLE santé PSI

Bénéficiez selon la formule choisie de 25 à 35 euros par an dans la limite de 5 séances par an.

<http://www.assurancespsi.fr/>

#### MUTUELLE DU REMPART

Bénéficiez de 20 à 35 euros par séance selon la complémentaire santé et dans la limite de 4 séances par an.

<http://www.mutuelledurempart.fr>

#### MUTUELLE VERTE

Bénéficiez de 30 à 40 euros par séance, jusqu'à 3 séances par an ; de 75 à 100 euros tous les 2 ans.

<http://www.mutuelleverte.com/Particuliers/Sant%C3%A9/Gammebioattitude.aspx>

#### MYRIADE Mutuelle

Mutuelle Myriade vous propose plusieurs formules incluant les médecines douces.

[www.myriade.fr](http://www.myriade.fr)

#### N.

#### NOVIA MUTUELLE

Bénéficiez de 35 euros par séance, dans la limite de 5 séances par an.

[www.novia-sante.fr](http://www.novia-sante.fr)